

## CHAPITRE 1er DE LA LOI DU 2 MARS 1989

**Formulaire B : déclaration subséquente de participation dans une société cotée, par suite d'une modification de quotité ou d'une mise à jour<sup>1</sup>****0. A adresser à :**

- la société cotée visée
- Commission bancaire, financière et des assurances  
Contrôle de l'information et des marchés financiers  
A l'attention de M. G. Delaere  
Rue du Congrès 12-14, 1000 BRUXELLES  
fax : +32(2)220.59.03 - e-mail : fmi.fin@cbfa.be

1. **Nom de la société visée :** Immo Moury s.c.a.

2. **Données relatives à la personne établissant la déclaration<sup>2</sup>** en qualité de déclarant intervenant pour son propre compte / ~~en qualité de déclarant intervenant pour le compte d'autrui<sup>3</sup>~~ / comme mandataire<sup>4</sup>

a) *personne physique*

nom + prénom .....

adresse .....

tél. (facultatif) .....

b) *personne morale*

forme juridique + dénomination Moury Construct s.a.

siège social Avenue Jules Genicot, 18

1160 Bruxelles

tél. +32 2 675 12 80

fax +32 2 675 15 51

nom et qualité du signataire de la déclaration Georges Moury, administrateur

**3. Eléments constitutifs de la déclaration**Remarque préliminaire

Lorsque la déclaration est opérée par des personnes liées ou agissant de concert, les tableaux I et II seront complétés autant de fois que nécessaire :

- d'abord pour chacune de ces personnes *séparément*, même si aucune d'elles n'atteint à elle seule l'un des seuils prévus par la loi (cf. art. 8, § 1er, 3°, de l'A.R. du 10 mai 1989)<sup>5</sup> ;
- ensuite pour *l'ensemble* des personnes liées ou agissant de concert (cf. art. 2, § 1er et 2, de la loi du 2 mars 1989).

<sup>1</sup> Ces notions sont définies respectivement à l'article 8, § 2 et l'article 8, § 4 de l'A.R. du 10 mai 1989.

<sup>2</sup> Biffer la(les) mention(s) inutile(s).

<sup>3</sup> C.à.d. lorsqu'un tiers détient des droits pour le compte d'une autre personne.

<sup>4</sup> Chaque fois qu'une personne tenue à déclaration désigne une autre personne pour s'acquitter de son obligation de déclaration.

<sup>5</sup> Sauf s'il s'agit de personnes physiques agissant de concert dont aucune ne possède un nombre de titres auquel sont attachés 5 % ou plus des droits de vote existants : celles-ci peuvent faire une déclaration commune, sans indication des détenteurs individuels (art. 2, § 3, alinéa 2, de la loi du 2 mars 1989).

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Immo Moury s.c.a.
Droits détenus par <del>pour compte de</del> <sup>1</sup> (biffer la mention inutile)	<b>Moury Construct s.a.</b> , ayant son siège social Avenue Jules Genicot, 18 à 1160 Bruxelles
lié(e) à	
agissant de concert avec	Jacqueline Moury, Moury Management s.a., Georges Moury et Anne-Christelle Horion
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	14 juillet 2008 (distribution d'actions Immo Moury par Moury Construct en réduction du capital de Moury Construct)
Sources relatives au dénominateur	Coordination des statuts au 30 avril 2008

<sup>1</sup> Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

\* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en - numérateur	nouvelle déclaration	
	numérateur	% <sup>2</sup>		numérateur	%
1. <b>Droits de vote effectifs</b> afférents à des titres					
• représentatifs du capital	99.106	24,39%	- 4.395	94.711	23,31%
• non représentatifs du capital					
2. <b>Droits de vote futurs</b> , potentiels ou non, résultant de					
• droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de <b>titres à émettre</b> , à savoir :					
◊ conversion d'obligations	/	/	/	/	/
◊ conversion de prêts	/	/	/	/	/
◊ exercice de warrants	/	/	/	/	/
◊ autres (à détailler le cas échéant)	/	/	/	/	/
• droits et engagements à l'acquisition de <b>titres émis</b> , à savoir :					
◊ options	/		/	/	
◊ warrants portant sur des titres émis	/		/	/	
◊ engagements résultant d'un contrat	/		/	/	
◊ autres (à détailler le cas échéant)					
<b>Total</b>	99.106	24,39%	- 4.395	94.711	23,31%
<u>Pour mention</u>					
Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir :	/	/	/	/	/
• conversion d'obligations	/	/	/	/	/
• exercice de warrants	/	/	/	/	/
• autres (à détailler le cas échéant)	/	/	/	/	/
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)					

<sup>2</sup> Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Immo Moury s.c.a.
Droits détenus par/ pour compte de <sup>1</sup> (biffer la mention inutile)	<b>Moury Construct s.a. + Jacqueline Moury + Moury Management s.a. + Georges Moury + Anne-Christelle Horion<sup>1</sup></b>
lié(e) à	
agissant de concert avec	
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	14 juillet 2008 (distribution d'actions Immo Moury par Moury Construct en réduction du capital de Moury Construct)
Sources relatives au dénominateur	Coordination des statuts au 30 avril 2008

<sup>1</sup> Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

\* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en - numérateur	nouvelle déclaration	
	numérateur	% <sup>2</sup>		numérateur	%
<b>1. Droits de vote effectifs afférents à des titres</b>					
• représentatifs du capital	286.287	70,46%	- 4.395	281.892	69,38%
• non représentatifs du capital					
<b>2. Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de</b>					
• droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir :					
◊ conversion d'obligations	/	/	/	/	/
◊ conversion de prêts	/	/	/	/	/
◊ exercice de warrants	/	/	/	/	/
◊ autres (à détailler le cas échéant)	/	/	/	/	/
• droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir :					
◊ options	/		/	/	
◊ warrants portant sur des titres émis	/		/	/	
◊ engagements résultant d'un contrat	/		/	/	
◊ autres (à détailler le cas échéant)					
<b>Total</b>	<b>286.287</b>	<b>70,46%</b>	<b>- 4.395</b>	<b>281.892</b>	<b>69,38%</b>
<u>Pour mention</u>					
Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir :	/	/	/	/	/
• conversion d'obligations	/	/	/	/	/
• exercice de warrants	/	/	/	/	/
• autres (à détailler le cas échéant)	/	/	/	/	/
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)					

<sup>1</sup> En ce qui concerne les autres parties que Moury Construct s.a., la situation est inchangée par rapport à la première déclaration de transparence du 11 juillet 2008 (situation au 30 juin 2008).

<sup>2</sup> Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

#### 4. Description du dénominateur

<b>1. Droits de vote effectifs afférents à des titres</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• représentatifs du capital</li> <li>• non représentatifs du capital</li> </ul>	406.287 /
<b>2. Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ conversion d'obligations</li> <li>◇ conversion de prêts</li> <li>◇ exercice de warrants</li> <li>◇ autres (à détailler le cas échéant)</li> </ul>	/
Total	406.287

#### 5. Données complémentaires à fournir si le nombre de titres détenus est égal ou supérieur à 20 % (art. 8, § 3, de l'A.R. du 10 mai 1989)

a. Description de la politique dans laquelle se situe l'acquisition ou la cession :

**Moury Construct s.a.** : titres à distribuer aux actionnaires de Moury Construct s.a. dans le cadre d'une réduction de capital de celle-ci

**Jacqueline Moury, Georges Moury et Anne-Christelle Horion** : conservation des titres en portefeuille

**Moury Management s.a.** : conservation des titres en qualité d'associé commandité

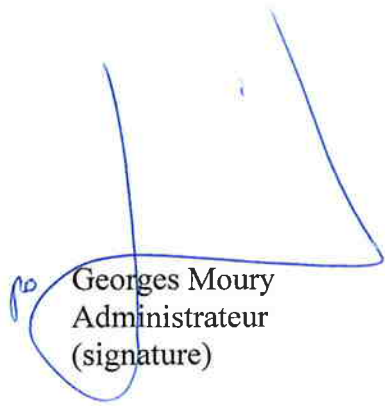
b. Nombre de titres acquis au cours des 12 mois précédant la présente déclaration et mode d'acquisition :

Moury Construct s.a.	nombre	mode d'acquisition
1. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> <li>• représentatifs du capital</li> <li>• non représentatifs du capital</li> </ul>	98.000	Apport à la constitution
Moury Management s.a.	nombre	mode d'acquisition
2. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> <li>• représentatifs du capital</li> <li>• non représentatifs du capital</li> </ul>	1.000	Apport à la constitution
Jacqueline Moury	nombre	mode d'acquisition
3. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> <li>• représentatifs du capital</li> <li>• non représentatifs du capital</li> </ul>	194.818	Augmentation de capital par absorption d'une branche scindée de Société Anonyme de Réalisations Immobilières
Moury Construct s.a.	nombre	mode d'acquisition
4. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> <li>• représentatifs du capital</li> <li>• non représentatifs du capital</li> </ul>	65.197	Augmentation de capital par absorption d'une branche scindée des Entreprises Gilles

		Moury s.a. et de Bétons et Matériaux s.a.
Georges Moury	nombre	mode d'acquisition
5. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> <li>représentatifs du capital</li> <li>non représentatifs du capital</li> </ul>	8	Augmentation de capital par absorption de Compagnie Internationale de Développement et de Promotion s.a. et d'une branche scindée des Entreprises Gilles Moury s.a. et de Bétons et Matériaux s.a.
Anne-Christelle Horion	nombre	mode d'acquisition
6. Droits de vote effectifs afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> <li>représentatifs du capital</li> <li>non représentatifs du capital</li> </ul>	30	Augmentation de capital par absorption d'une branche scindée de Société Anonyme de Réalisations Immobilières
7. Droits de vote futurs, potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> <li>droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de titres à émettre, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ conversion d'obligations</li> <li>◇ conversion de prêts</li> <li>◇ exercice de warrants</li> <li>◇ autres (à détailler le cas échéant)</li> </ul> </li> </ul>	/	/
<ul style="list-style-type: none"> <li>droits et engagements à l'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ options</li> <li>◇ warrants portant sur des titres émis</li> <li>◇ engagements résultant d'un contrat</li> <li>◇ autres (à détailler le cas échéant)</li> </ul> </li> </ul>	/	/

6. Description, éventuellement sous forme d'organigramme, de la structure de contrôle de la ou des sociétés tenues à déclaration (facultatif)

Fait le 15 juillet 2008 à Liège

  
Georges Moury  
Administrateur  
(signature)

**Annexes à transmettre uniquement à la Commission bancaire, financière et des assurances** (obligatoires en vertu de l'art. 4, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 2 mars 1989) : les documents relatifs à l'opération (aux opérations) donnant lieu à déclaration (SANS OBJET).